

NOTICE

1. Nom du médicament vétérinaire

FLIMABEND 100 mg/g suspension pour administration dans l'eau de boisson pour poulets et porcs

2. Composition

Chaque g contient 100 mg de flubendazole, 2 mg Parahydroxybenzoate de méthyle (E218), 5 mg Benzoate de sodium (E211), 0,1 mg Edetate disodique

Suspension de couleur blanche à légèrement brunâtre.

3. Espèces cibles

Porcin (porcelets, porcs à l'engraissement, truies gestantes et allaitantes) et poulet (poules pondeuses, reproducteurs, poulettes, poulets de chair).



4. Indications d'utilisation

Chez les poules et les poulets :

- Traitement des helminthoses causées par *Ascaridia galli* (stades adultes), *Heterakis gallinarum* (stades adultes), *Capillaria* spp. (stades adultes).

Chez les porcsins :

- Traitement des helminthoses causées par *Ascaris suum* (stades adultes et larvaires intestinaux) chez les porcelets, les porcs à l'engraissement, les truies gestantes et allaitantes.

5. Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité connue à la substance active ou à l'un des excipients.

6. Mises en gardes particulières

Mises en gardes particulières:

Chez le poulet, un résultat optimal ne peut être obtenu que si des règles d'hygiène strictes sont respectées dans l'entretien du logement.

Pour les deux espèces :

Veiller à éviter les pratiques suivantes qui augmentent le risque de développement de résistances et peuvent être responsables d'un échec de traitement :

- Utilisation trop fréquente et répétée d'anthelminthiques de la même classe thérapeutique, sur une période prolongée.
- Sous-dosage lié à une sous-estimation du poids corporel, à une mauvaise administration du médicament vétérinaire ou le cas échéant à un défaut de calibrage du dispositif d'administration.

Les suspicions cliniques de résistance aux anthelminthiques doivent faire l'objet d'investigations à l'aide de tests appropriés (par exemple le test de réduction d'excrétion fécale des œufs, FECRT).

Lorsque les résultats du ou des tests suggèrent fortement une résistance à un anthelminthique particulier, utiliser un anthelminthique appartenant à une autre classe pharmacologique et présentant un mode d'action différent.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux:

Eviter tout contact direct avec le médicament vétérinaire.

Un équipement de protection individuelle composé de gants de protection doit être porté lors de la manipulation du médicament vétérinaire. Se laver les mains après utilisation.

Les personnes présentant une hypersensibilité connue au flubendazole devraient éviter tout contact avec le médicament vétérinaire. En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau. En cas d'apparition et de persistance d'une rougeur conjonctivale, consulter un médecin et lui montrer la notice.

Gestation et lactation:

Les études de laboratoire chez le lapin et le rat n'ont produit aucune preuve d'effets embryotoxiques ou tératogènes aux doses thérapeutiques. Des doses élevées ont donné des résultats ambigus. Lors d'études en laboratoire menées chez le rat, aucun effet n'a été observé sur les petits pendant l'allaitement. La sécurité du médicament vétérinaire a été démontrée chez les truies gestantes et allaitantes. Peut être utilisé chez les truies gestantes et allaitantes.

Oiseaux pondeurs:

La sécurité du médicament vétérinaire a été démontrée chez les poules pondeuses. Peut être utilisé chez les poules pondeuses.

Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions:

Aucune connue.

Surdosage:

Le flubendazole a une faible toxicité aiguë par voie orale.

Chez la poule, aucun effet indésirable n'a été observé après administration de flubendazole à la dose maximale de 15 mg/kg/jour.

Chez le porc, aucun effet indésirable n'a été observé après administration de flubendazole à la dose maximale de 50 mg/kg/jour.

En cas de suspicion de surdosage accidentel, il n'y a pas d'antidote et le traitement doit être symptomatique.

Incompatibilités majeures:

En l'absence d'études de compatibilité, ce médicament vétérinaire ne doit pas être mélangé avec d'autres médicaments vétérinaires.

7. Effets indésirables

Porcins :

Aucun connu.

Poulets :

Fréquence indéterminée (ne peut être estimé à partir des données disponibles) :	Troubles du développement des plumes
--	--------------------------------------

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de

l'autorisation de mise sur le marché ou représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification: adversedrugreactions_vet@fagg-afmps.be

8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Voie orale.

Poules/poulets

1,43 mg de flubendazole (soit 14,3 mg de médicament vétérinaire) par kg de poids vif et par jour pendant 7 jours, soit 1 g de médicament vétérinaire pour 70 kg de poids vif par jour pendant 7 jours.

Porcs

- a) Traitement des helminthoses causées par *Ascaris suum* (stades adultes et larvaires intestinaux) 1 mg de flubendazole (soit 10 mg de médicament vétérinaire) par kg de poids vif et par jour pendant 5 jours, soit 1 g de médicament vétérinaire pour 100 kg de poids vif par jour pendant 5 jours.
- b) Traitement des helminthoses causées par *Ascaris suum* (stades adultes) : 2,5 mg de flubendazole (soit 25 mg de médicament vétérinaire) par kg de poids vif et par jour pendant 2 jours, soit 2,5 g de médicament vétérinaire pour 100 kg de poids vif par jour, pendant 2 jours.

Les porcs doivent être regroupés et traités en fonction de leur poids, de façon à éviter tout sur- ou sous-dosage.

En fonction de la dose recommandée ainsi que du nombre et du poids des animaux à traiter, la concentration quotidienne exacte du médicament vétérinaire doit être calculée selon la formule suivante :

$$\frac{\text{mg de médicament vétérinaire/kg de poids corporel/jour}}{\text{quantité moyenne d'eau potable (l/animal) consommée en 4 h}} \times \text{poids corporel moyen (kg) des animaux à traiter} = \text{mg de médicament vétérinaire par litre d'eau de boisson}$$

La concentration en flubendazole obtenue est de 20 à 200 mg par litre.

9. Indications nécessaires à une administration correcte

Mode d'administration :

Administration dans l'eau de boisson

- 1) La quantité de médicament vétérinaire nécessaire est fonction du poids estimé de l'ensemble du groupe d'animaux considéré (voir à titre indicatif le tableau ci-dessous).

Poules/poulets, 7 jours de traitement

Poids total des poules/poulets	Quantité de médicament nécessaire (g/jour)	Quantité totale de médicament utilisée (g/7 jours)
1400 kg	20 g	7 x 20 g
3500 kg	50 g	7 x 50 g
7000 kg	100 g	7 x 100 g

52.500 kg	750 g	7 x 750 g
-----------	-------	-----------

Porcs, 5 jours de traitement

Poids total des porcs	Quantité de médicament nécessaire (g/jour)	Quantité totale de médicament utilisée (g/5 jours)
2000 kg	20 g	5 x 20 g
5000 kg	50 g	5 x 50 g
10.000 kg	100 g	5 x 100 g
75.000 kg	750 g	5 x 750 g

Porcs, 2 jours de traitement

Poids total des porcs	Quantité de médicament nécessaire (g/jour)	Quantité totale de médicament utilisée (g/2 jours)
800 kg	20 g	2 x 20 g
2000 kg	50 g	2 x 50 g
4000 kg	100 g	2 x 100 g
30.000 kg	750 g	2 x 750 g

- 2) Préparer chaque jour une suspension prédiluée contenant la dose quotidienne de médicament vétérinaire nécessaire mélangée à 10 à 100 fois son poids d'eau, en fonction du système de distribution. Par exemple : pour 500 g de médicament vétérinaire, ajouter 5 à 50 litres d'eau.
- 3) Si la quantité nécessaire est inférieure à un emballage entier (sachet ou pot), elle doit être pesée à l'aide d'une balance correctement calibrée.
- 4) Si le sachet complet est utilisé, malaxer-le doucement avant utilisation et en vider le contenu dans le récipient destiné à la prédilution.
- 5) Mélanger vigoureusement la suspension prédiluée avec un batteur manuel (fouet) pendant 2 minutes afin d'obtenir un mélange blanc laiteux homogène.
- 6) La suspension prédiluée doit être distribuée par le système général de distribution d'eau :
Bacs : ajouter la suspension prédiluée à la quantité d'eau habituellement consommée par les animaux sur une période de 4 heures au maximum.
Pompes doseuses : régler le débit de la pompe de façon à distribuer la suspension prédiluée sur une période de 4 heures au maximum.

Pour assurer l'administration de la dose correcte, il est nécessaire d'avoir un débit suffisant dans le système d'abreuvement. Administrer la dose quotidienne de médicament vétérinaire sur une période d'au plus 4 heures, au pic de consommation d'eau des animaux, afin d'éviter la précipitation du flubendazole dans le système d'abreuvement et de permettre l'élimination du produit du système dans les 24 heures qui suivent l'arrêt du traitement.

- 7) Veiller au nettoyage du système de distribution d'eau avant et après la période de traitement.
- 8) S'assurer que tous les animaux du groupe reçoivent une quantité suffisante d'eau de boisson traitée. Restreindre l'abreuvement pendant les 2 heures précédant le traitement afin de stimuler la soif.

La dose appropriée doit toujours être distribuée au pic de consommation d'eau des animaux.

10. Temps d'attente

Porcs (viande et abats) :

- dose 1 mg/kg de poids corporel pendant 5 jours : 3 jours
 - dose 2,5 mg/kg de poids corporel pendant 2 jours : 4 jours
- Poulets (viande et abats) : 2 jours
Oeufs : zéro jour.

11. Précautions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Ce médicament vétérinaire ne nécessite pas de conditions particulières de conservation.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'emballage après Exp. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

Durée de conservation après première ouverture du récipient : 6 mois.

Durée de conservation après première ouverture du sachet : Utiliser immédiatement. Toute suspension restant dans le sachet après la première ouverture doit être jetée.

Durée de conservation après dilution selon les instructions : 24 heures.

12. Précautions particulières d'élimination

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser des dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable. Ces mesures devraient contribuer à protéger l'environnement.

Demandez à votre vétérinaire ou à votre pharmacien comment éliminer les médicaments dont vous n'avez plus besoin.

13. Classification des médicaments vétérinaires

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

14. Numéros d'autorisation de mise sur le marché et présentations

BE-V442547 (sachet)

BE-V499413 (pots)

Boîte en carton contenant 2 sachets (sachet PE/PET/aluminium/PET) de 20 g de suspension pour administration dans l'eau de boisson.

Boîte en carton contenant 24 sachets (sachet PE/PET/aluminium/PET) de 20 g de suspension pour administration dans l'eau de boisson.

Boîte en carton contenant 2 sachets (sachet PE/PET/aluminium/PET) de 50 g de suspension pour administration dans l'eau de boisson.

Boîte en carton contenant 24 sachets (sachet PE/PET/aluminium/PET) de 50 g de suspension pour administration dans l'eau de boisson.

Boîte en carton contenant 1 sachet (sachet PE/PET/aluminium/PET) de 100 g de suspension pour administration dans l'eau de boisson.

Boîte en carton contenant 5 sachets (sachet PE/PET/aluminium/PET) de 100 g de suspension pour administration dans l'eau de boisson.

Boîte en carton contenant 25 sachets (sachet PE/PET/aluminium/PET) de 100 g de suspension pour administration dans l'eau de boisson.

Boîte en carton contenant 4 pots (PP) avec fermeture (PEBD) de 750 g de suspension pour administration dans l'eau de boisson.

Boîte en carton contenant 6 pots (PP) avec fermeture (PEBD) de 750 g de suspension pour administration dans l'eau de boisson.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

15. Date à laquelle la notice a été révisée pour la dernière fois

Février 2024

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

16. Coordonnées

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés:

KRKA d.d., Novo mesto
Šmarješka cesta 6
8501 Novo mesto
Slovénie
Tel : +32 487 50 73 62

Fabricant responsable de la libération des lots:

KRKA d.d., Novo mesto, Šmarješka cesta 6, 8501 Novo mesto, Slovénie
TAD Pharma GmbH, Heinz-Lohmann-Straße 5, 27472 Cuxhaven, Allemagne